



L'avenir du diesel en France **Bosch lutte contre la pollution de l'air**

Juillet 2015

DS 15.47 HLF/IL

- ▶ 97 % des émissions de particules ont été réduites depuis 1992
- ▶ 84 % des émissions d'oxyde d'azote (NOx) ont été réduites depuis 1992
- ▶ Avec Euro 6, le renouvellement du parc automobile diesel est en marche
- ▶ 29 millions d'euros investis par Bosch dans son usine de Rodez pour la production d'injecteurs diesel nouvelle génération

Depuis plusieurs mois, le diesel fait la une de l'actualité en France et est l'objet d'annonces de mesures réglementaires successives des autorités nationales et locales. L'amélioration de la qualité de l'air, la sauvegarde des centres villes, le renouvellement du parc automobile, la régulation du trafic routier ainsi que la montée des préoccupations écologico-citoyennes ont engendré des prises de position parfois radicales à l'encontre du diesel. Mais sous le vocable diesel cohabitent des réalités très diverses, avec des véhicules faisant appel à des générations successives de technologies. Historiquement présent sur ce marché, Bosch s'est engagé depuis de nombreuses années dans une recherche constante d'améliorations et de réponses aux exigences réglementaires, afin de proposer des solutions innovantes et performantes, permettant le nécessaire renouvellement du parc automobile français. En 2015, plus que jamais, Bosch déploie ses ressources pour continuer à innover et à améliorer la motorisation diesel au travers de ses produits et solutions notamment via des investissements en France, pour que les moteurs diesel soient encore plus modernes, plus propres, plus économiques et apportent encore plus de plaisir de conduite, avec des accélérations puissantes et un couple élevé.

Les avantages du renouvellement du parc diesel

Aujourd'hui, tous les véhicules diesel neufs commercialisés en Europe sont équipés d'un filtre à particules permettant de filtrer non seulement les particules venant du moteur lui-même, mais également les particules présentes dans l'air ambiant. « Avec le filtre à particules, le problème des émissions de particules est résolu » a déclaré Antonio Balboa, vice-président vente diesel de Bosch France. Ainsi, l'air sortant du pot d'échappement d'un véhicule diesel Euro 5 ou Euro 6 contient moins de particules que l'air ambiant. En Allemagne, des études

démontrent qu'en 2020 les émissions de particules provenant des pots d'échappement seront inférieures à celles des cigarettes. L'entrée en vigueur des différentes dispositions réglementaires, tant pour l'évolution technologique des voitures diesel que pour les restrictions de circulation des véhicules diesel d'anciennes générations va accélérer le renouvellement du parc automobile diesel, véhicules de tourisme et commerciaux, et par voie de conséquence améliorer la qualité de l'air dans les villes.

Un véhicule équipé d'un filtre à particules Euro 5 émet une masse de particules 200 fois plus faibles qu'un véhicule Euro 3. Cela signifie qu'il faut 200 véhicules diesel Euro 5 et 6 pour émettre autant de particules qu'un seul véhicule Euro 3. De même, un véhicule diesel Euro 5 et 6 émet une masse de particules 600 fois plus faibles d'un véhicule Euro 1, ce qui signifie qu'il faut 600 véhicules diesel Euro 5 et 6 pour émettre autant de particules qu'un seul véhicule diesel Euro 1.

« Avec Euro 6, un diesel sera aussi propre qu'un moteur essence » indique Rolf Bulander, membre du Directoire de Robert Bosch GmbH en charge des technologies d'entraînement. Cette nouvelle norme européenne Euro 6 obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 pour toutes les voitures neuves vendues, vise essentiellement à abaisser les seuils maxima d'émission de particules et d'oxydes d'azote des véhicules. Depuis le 1^{er} septembre 2014, les véhicules diesel ne peuvent plus émettre que 80 mg d'oxydes d'azote par kilomètre (versus 60 mg pour les essences). Le seuil pour les diesels était auparavant de 180 mg/km.

Seuls 14% des émissions de particules fines sont dus au transport routier

Selon un rapport du Sénat en date du 11 juin 2014, les sources d'émissions de particules sont plurielles. Le transport routier dans son ensemble n'est responsable que de 17 % des émissions de particules fines de moins de 2.5 µm au niveau national, contre 48 % pour le secteur résidentiel tertiaire (chauffage urbain, feux de cheminée, cuisson des aliments, ...) et 22 % pour l'industrie manufacturière. A proximité des axes routiers, près de 50% des particules proviendraient de la remise en suspension des poussières, de l'usure de certaines pièces mécaniques, de l'abrasion du revêtement routier ou d'autres sources.

Essence/diesel : une évolution naturelle du marché

Le marché automobile français a évolué naturellement vers une segmentation diesel/essence correspondant à une segmentation d'utilisations. Les automobilistes qui roulent beaucoup ou qui ont besoin de voitures plus spacieuses font le choix d'une motorisation diesel. En revanche, les citoyens se tournent naturellement vers des voitures à motorisation essence. Cette tendance

naturelle tend à prouver qu'il n'est nul besoin de légiférer plus que nécessaire pour influencer les tendances du marché.

En effet, la part de la motorisation diesel chez les voitures citadines n'a cessé de baisser ces dernières années et depuis 2012 tous les nouveaux modèles lancés sont à moteur essence. Cette part tend également à décroître pour les segments des voitures polyvalentes (41 % en janvier), des petits monospaces (57% en janvier), les petits SUV (58% en janvier). En revanche, la motorisation diesel s'impose toujours dans les segments SUV compacts (91%), les familiales (91%) les grandes routières (94%) et les grands monospaces (99%).

Injecteurs diesel nouvelle génération : un investissement d'avenir

En juillet dernier, le Groupe Bosch a investi 29 millions d'euros dans son usine de Rodez pour une nouvelle chaîne de montage. Bosch y produit dorénavant des injecteurs diesel nouvelle génération common rail 1800 bars pour ses clients français et étrangers. Le site de Rodez est le principal site de Bosch en France, avec plus de 1 500 collaborateurs et le premier employeur privé de l'Aveyron.

Solutions pour la mobilité est le secteur d'activité le plus important de Bosch. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 2014 à 33,3 milliards d'euros, soit 68 % des ventes totales du Groupe. Cela fait du Groupe Bosch l'un des fournisseurs leaders de l'automobile. Solutions pour la mobilité opère essentiellement dans les domaines suivants : technique d'injection pour moteurs à combustion, concepts de transmission de substitution, périphériques de transmission efficaces et montés en réseau, techniques de sécurité de conduite active et passive, systèmes d'assistance et de confort, technologie d'information-divertissement et de communication conviviale, et concepts de voiture à voiture et Car2X, technologie et services pour le marché de la rechange automobile. Des innovations automobiles majeures, telles que la gestion électronique du moteur, le système électronique de stabilité ESP® ou encore la technologie diesel Common Rail sont signées Bosch.

Le Groupe Bosch est un important fournisseur mondial de technologies et de services. Avec un effectif d'environ 360 000 collaborateurs (au 01/04/2015), le Groupe Bosch a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 49 milliards d'euros. Ses activités sont réparties en quatre domaines : Solutions pour la mobilité, Techniques industrielles, Biens de consommation et Techniques pour les énergies et les bâtiments. Le Groupe Bosch comprend la société Robert Bosch GmbH ainsi qu'environ 440 filiales et sociétés régionales réparties dans près de 60 pays. En incluant les partenaires commerciaux, le Groupe Bosch est alors présent dans près de 150 pays. Ce réseau international de développement, de fabrication et de distribution constitue l'élément clé de la poursuite de la croissance du Groupe. En 2014, Bosch a déposé environ 4 600 brevets. Son objectif stratégique s'articule autour des solutions pour la vie interconnectée. Avec ses produits et services à la fois innovants et enthousiasmants, le Groupe Bosch entend améliorer la qualité de la vie en proposant dans le monde entier des Technologies pour la vie.*

L'entreprise a été fondée en 1886 à Stuttgart, en Allemagne, par Robert Bosch (1861-1942) en tant qu'« atelier de mécanique de précision et d'électrotechnique ». La structure particulière de

la propriété de la société Robert Bosch GmbH garantit la liberté d'entreprise du Groupe Bosch. Grâce à cette structure, la société est en mesure de planifier à long terme et de réaliser d'importants investissements initiaux pour garantir son avenir. Les parts de capital de Robert Bosch GmbH sont détenues à 92 % par la fondation d'utilité publique Robert Bosch Stiftung GmbH. Les droits de vote liés à ce capital social sont confiés majoritairement à la société en commandite Robert Bosch Industrietreuhand KG, qui exerce la fonction d'associé actif. Les autres parts sont détenues par la famille Bosch et par la société Robert Bosch GmbH.

Le Groupe Bosch est présent en France depuis 1899 et a ouvert à Paris en 1905 son premier site de production à l'étranger. Avec 24 sites en France, dont 10 ont une activité Recherche & Développement, toutes les activités du Groupe sont aujourd'hui représentées dans l'Hexagone. En 2014, Bosch France a employé près de 6 000 personnes et réalisé un volume d'affaires de 2.2 milliards d'euros sur le territoire national.

*Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les sites <http://www.bosch.fr>
www.bosch-presse.de - www.twitter.com/boschfrance*

** Le chiffre d'affaires 2014 n'inclut pas les anciennes co-entreprises BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH (devenue BSH Hausgeräte GmbH) et ZF Lenksysteme GmbH (devenue Robert Bosch Automotive Steering GmbH), qui ont depuis lors été entièrement reprises.*